



Conseil des  
écoles publiques  
de l'Est de l'Ontario

ÉCOLES DE CHOIX ✦ CONSEIL DE CHOIX

# PROTOCOLE D'ACCUEIL ET DE COMMUNICATION

---





Conseil des  
écoles publiques  
de l'Est de l'Ontario

# TABLE DES MATIÈRES

<b>1. INTRODUCTION .....</b>	<b>2</b>
1.1 Mise en contexte.....	2
1.2 Objectifs .....	2
1.3 Principes directeurs.....	3
<b>2. L'ADMISSION DES APPRENANTS .....</b>	<b>4</b>
2.1 Politique d'admission.....	4
2.2 Procédure d'admission.....	5
2.1.2 Accueil lors de l'admission .....	7
<b>3. L'ACCUEIL DES APPRENANTS ET DE LEURS FAMILLES : UNE PRIORITÉ POUR LE CEPEO.....</b>	<b>8</b>
3.1 Accueil général.....	8
3.2 Accueil des nouveaux arrivants.....	9
3.3 Accueil des apprenants ayant des besoins particuliers .....	10
<b>4. ACCUEIL DU PERSONNEL.....</b>	<b>11</b>
<b>5. L'ACCOMPAGNEMENT À CHAQUE ÉTAPE DU CHEMINEMENT DE L'APPRENANT .....</b>	<b>12</b>
5.1 Principe de communication .....	12
5.2 Langue de communication aux parents, tuteurs ou tutrices.....	13
5.3 L'action culturelle .....	14
5.4 Développement communautaire.....	15

# 1. INTRODUCTION

## 1.1 MISE EN CONTEXTE

Le Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario (CEPEO) s'est construit sur des valeurs organisationnelles bien ancrée et s'est doté, dès sa création en 1998, d'une mission et d'une vision qui le distinguent encore aujourd'hui. Les notions d'accueil, d'ouverture et de développement communautaire font partie intégrante de la vision, de la mission et du cœur du CEPEO. Offrir une éducation de grande qualité en langue française, appuyer l'épanouissement et le bien-être de milliers d'apprenants et mobiliser tous les acteurs clés pour assurer la réussite de chacun d'eux, résume ainsi ce qui anime le CEPEO dans chacune de ses actions.

## 1.2 OBJECTIFS

Le présent protocole est établi conformément à la politique du ministère de l'Éducation de l'Ontario *[L'admission, l'accueil et l'accompagnement des élèves dans les écoles de langue française de l'Ontario](#)* de 2009.

Il énonce les engagements entrepris afin d'offrir un accueil et un accompagnement continus à tous les apprenants, leurs familles, le personnel, et toute autre personne qui visitent, fréquentent ou évoluent au sein de cette communauté scolaire dynamique, inclusive et riche en diversité.

Il établit également les engagements du CEPEO en matière de communication auprès des parents, tuteurs ou tutrices, afin d'assurer un dialogue efficace et positif qui contribue à la réussite et au bien-être des apprenants.

Le protocole d'accueil et de communication du CEPEO s'inscrit également dans la mise en œuvre des autres politiques et directives adoptées par le CEPEO et le ministère de l'Éducation de l'Ontario, notamment la Stratégie ontarienne d'équité et d'éducation inclusive et la politique ELE09 sur *l'Admission des élèves aux écoles du CEPEO*.

*\* Le terme apprenant désigne les élèves de tous âges et est estimé plus inclusif en ce sens.*



### 1.3 PRINCIPES DIRECTEURS

Le CEPEO s'engage à ce que chaque apprenant se sente accueilli et reçoive l'appui et l'encadrement nécessaires à sa réussite scolaire et à son épanouissement personnel. Il s'engage également à offrir des communications claires et précises aux parents, tuteurs et tutrices, notamment afin que le mandat de l'école leur soit clair et qu'ils puissent jouer un rôle actif dans l'éducation de leur enfant.

Le CEPEO s'engage à outiller son personnel enseignant à enseigner à des classes hétérogènes en milieu minoritaire et à favoriser l'engagement de la communauté dans le milieu scolaire afin de créer un lien entre l'école et la communauté qui contribue à élargir l'espace francophone en Ontario.

Au CEPEO, une école accueillante et inclusive, c'est une école qui :

- offre à toute personne un premier contact chaleureux, positif et efficace, quelque soit son niveau de connaissance du français, son origine, sa religion, son genre, son identité sexuelle et son orientation sexuelle;
- adopte des pratiques ouvertes à la diversité pour favoriser l'insertion culturelle des nouveaux arrivants au milieu scolaire;
- propose un espace francophone au sein duquel la construction identitaire et l'affirmation culturelle de l'apprenant pourront se développer;
- crée tout au long de l'année un climat chaleureux, empreint de respect, qui amène chaque personne à se sentir bien accueillie, à être engagée et à s'épanouir;
- cherche à comprendre les parents, tuteurs et tutrices, et les autres membres de la communauté scolaire et à se faire comprendre d'eux, grâce à des efforts concertés et continus de la part de tous : direction de l'école, personnel enseignant, personnel de soutien, etc.;
- informe régulièrement, clairement et de façon pertinente les personnes qui la fréquentent;
- répond efficacement aux besoins de ses visiteurs;
- encourage la participation des membres de la communauté scolaire aux activités de l'école ainsi qu'au développement de partenariats et de projets communautaires;
- se rend accessible aux activités des organismes de la communauté dans son ensemble pour des fins d'éducation, de loisirs et d'activités sociales et culturelles.

## 2. L'ADMISSION DES APPRENANTS

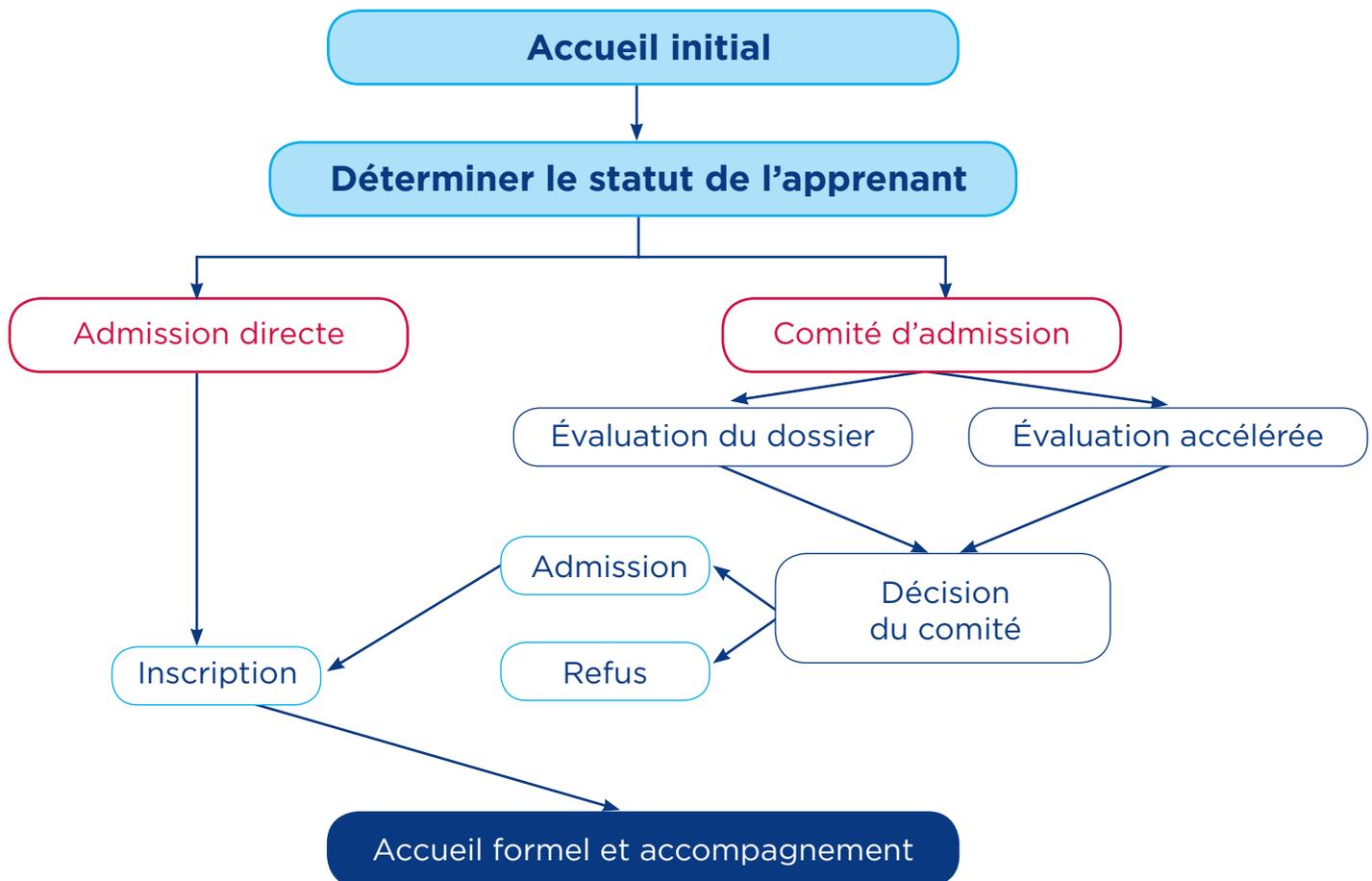
### 2.1 POLITIQUE D'ADMISSION

La politique d'admission des élèves du CEPEO est partie intégrante de son protocole d'accueil et de communication. Cette politique repose sur les principes d'inclusion, d'équité, de transparence et d'ouverture. Elle contribue aussi à la vitalité et au maintien du caractère particulier de l'école de langue française et intègre l'esprit de la *Charte canadienne des droits et libertés*, de la *Loi sur les services en français*, de la *Loi sur l'éducation* et de la *Politique d'aménagement linguistique* du ministère de l'Éducation.

Vous pouvez consulter la politique ELE09 et sa directive administrative sur le site du CEPEO à l'adresse suivante : [www.cepeo.on.ca/a-propos/politiques/eleves](http://www.cepeo.on.ca/a-propos/politiques/eleves)

L'admission désigne le processus par lequel un apprenant peut être admis dans une école du CEPEO. Le diagramme ci-dessous illustre les étapes de ce processus.

### PROCÉDURE D'ADMISSION



## 2.2 PROCÉDURE D'ADMISSION

### AYANT DROIT

Les apprenants à qui la Loi constitutionnelle confère un droit à l'instruction publique en français en Ontario bénéficient d'une admission directe. Un parent, tuteur ou tutrice, qui répond à au moins un des critères suivants possède le statut d'Ayant droit, c'est-à-dire le droit d'obtenir une instruction publique en français pour lui-même et ses enfants :

- sa langue maternelle est le français, c'est-à-dire, sa première langue apprise et encore comprise;
- il ou elle a reçu son instruction au niveau élémentaire dans une institution scolaire de langue française au Canada;
- il ou elle est parent, tuteur ou tutrice, d'un enfant qui a reçu ou reçoit son instruction, au niveau élémentaire ou secondaire, dans une institution de langue française au Canada.

Conscient que certains francophones, tant en Ontario qu'ailleurs au Canada, n'ont pas eu accès à une éducation en langue française et qu'ils ont ainsi perdu leurs droits constitutionnels, le CEPEO admet aussi dans ses écoles l'apprenant dont le père, la mère, le tuteur ou la tutrice ne parlent plus couramment le français, mais dont un des grands-parents était un ayant droit (principe de réparation des préjudices passés).

### NON-AYANT DROIT

#### Admission par comité

Les apprenants qui ne possèdent pas ce droit, parce qu'ils ne sont pas francophones au sens de la Loi ou qui ne sont pas citoyens canadiens, sont admis par un comité d'admission.

Dans ce processus, plusieurs critères d'évaluation sont pris en compte afin de déterminer si un apprenant non francophone peut être admis ou non. L'administration de tests de compétence linguistique et dans les matières scolaires au programme, ainsi que l'évaluation des motifs de la demande, du niveau d'engagement et d'ouverture de l'apprenant et des parents, tuteurs ou tutrices, sont des étapes du processus qui guident la prise de décision du comité.

#### Admission accélérée

Une admission accélérée peut cependant être accordée dans certains cas d'exception. C'est notamment le cas pour les apprenants dont les parents proviennent d'un pays francophone ou dont la langue de l'administration publique est le français.

Pour accélérer la procédure d'admission, le comité d'admission peut, par exemple, examiner la demande et les documents à l'appui et décider de ne pas réaliser d'entretien avec l'apprenant et son parent, tuteur ou tutrice, ou encore de le faire par audioconférence ou vidéoconférence plutôt qu'en personne.

## TABLEAU DE PROFILS TYPES D'ADMISSION

AYANT DROIT	NON-AYANT DROIT	
ADMISSION DIRECTE	ADMISSION PAR COMITÉ	ADMISSION ACCÉLÉRÉE
Enfant francophone né en Ontario, dont le parent est canadien et possède le français comme langue maternelle	Enfant immigrant ou réfugié allophone qui arrive en Ontario	Enfant dont un des parents provient d'un pays reconnu par le ministère de l'Éducation où le français est une langue officielle : Belgique, Bénin, Burkina-Faso, Burundi, Cameroun, Centrafrique, Comores, Congo B., Congo K., Côte d'Ivoire, Djibouti, France, Gabon, Guinée, Guinée équatoriale, Haïti, Luxembourg, Madagascar, Mali, Monaco, Niger, Sénégal, Seychelles, Suisse, Tchad, Togo, Vanuatu.
Enfant francophone ayant fréquenté une école francophone dans une autre province	Famille anglophone dont l'enfant parle français, car il a fréquenté une école anglophone avec un programme d'immersion	Enfant dont un des parents provient d'un pays où le français est une langue d'administration publique, ex : Algérie, Égypte, Laos, Liban, Maroc, Roumanie, Tunisie, Vietnam
Enfant francophone qui a fréquenté une école anglophone parce que celle-ci était la plus proche de son domicile par exemple, mais dont le parent, tuteur ou tutrice, est canadien et possède le français comme langue maternelle	Étudiant international	Enfant anglophone, issu d'une famille anglophone, dont au moins un des grands-parents est francophone
Enfant ne parlant pas le français, mais dont le parent est canadien et possède le français comme langue maternelle	Enfant sans statut légal au Canada	Enfant allophone

### 2.1.2 ACCUEIL LORS DE L'ADMISSION

Il est prioritaire pour le CEPEO que les apprenants et leurs parents, tuteurs ou tutrices, ressentent qu'ils sont reconnus comme étant des membres de la communauté scolaire dès leur premier contact avec une école.

Lors de leur accueil à l'école, la direction leur remet une trousse d'informations qui contient des renseignements généraux sur le Conseil et l'école. Si un comité d'admission doit être envisagé, on fournira également les renseignements essentiels contenus dans la directive administrative ELE09, notamment :

- le fonctionnement du comité d'admission;
- la liste des documents requis;
- les critères qui serviront à déterminer si l'apprenant peut être admis;
- le déroulement de l'entrevue (s'il y a lieu).

Dans le cas où les parents, la tutrice ou le tuteur ne peuvent s'exprimer en français, des mesures seront prises afin de transmettre les renseignements nécessaires à la compréhension du processus d'admission, notamment en ayant recours à la traduction.

Afin de garantir une intégration réussie pour tous dans sa communauté scolaire, le CEPEO :

- forme tous les membres du personnel selon les plus hauts standards en matière de service à la clientèle;
- présente à l'apprenant et au parent, tuteur ou tutrice, toutes les personnes toutes les personnes qu'il ou elle doit rencontrer;
- effectue une visite de l'école avec l'apprenant et la famille;
- fournit de l'information au sujet des services de garde, des services de transport, des différentes activités de l'école, du conseil d'école et des programmes communautaires qui pourraient intéresser la famille.



# 3. L'ACCUEIL DES APPRENANTS ET DE LEURS FAMILLES : UNE PRIORITÉ POUR LE CEPEO

## 3.1 ACCUEIL GÉNÉRAL

Le CEPEO considère essentiel de créer un climat scolaire positif, de confiance et de compréhension afin d'intégrer les nouveaux apprenants ainsi que les parents, tuteurs ou tutrices comme membres à part entière et partenaires privilégiés des écoles du CEPEO.

Au CEPEO, l'ensemble des membres du personnel manifeste de l'empathie envers les apprenants et leurs familles, est à l'écoute de leurs besoins, sait se rendre disponible pour eux, se montre chaleureux et reconnaît l'enrichissement que représente la diversité de leurs différentes origines.

C'est pourquoi le CEPEO juge notamment important de :

- fournir le ou les documents d'information portant sur l'école aux apprenants ou aux parents, tuteurs ou tutrices lors d'une rencontre initiale;
- jumeler le nouvel apprenant avec un autre apprenant de sa classe ou d'une année d'études supérieure afin de favoriser son intégration;
- organiser une activité d'accueil pour tous les apprenants et leurs familles à la rentrée scolaire;
- établir une routine quotidienne dès le premier jour pour sécuriser et bien encadrer apprenants.

Afin de nourrir et de faire grandir cette culture axée sur l'accueil d'excellence au CEPEO, un comité d'accueil est créé dans chaque école et un plan d'action est élaboré et révisé chaque année afin d'assurer une amélioration continue des façons de faire.

À cette fin, le CEPEO a également mis en place divers mécanismes permettant à tous ceux qui visitent ou évoluent dans nos environnements scolaires de s'exprimer quant à la qualité de l'accueil offert par les membres du personnel. Leurs commentaires et suggestions permettent de déterminer où, comment et pourquoi le CEPEO peut s'améliorer. Visitez <http://kiosqueaccueil.cepeo.on.ca/> pour plus d'information.

Des sondages annuels réalisés auprès des apprenants et des parents, tuteur ou tutrice, permettent également d'identifier des pistes d'amélioration par rapport à la propreté des écoles, la signalisation et l'affichage, l'aménagement des secrétariats et l'ensemble des services pédagogiques.

## 3.2 ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

Sensible face aux épreuves et conscient du courage qu'exige souvent la relocalisation dans un nouveau pays, le CEPEO met des ressources spécifiques à la disposition des familles nouvellement arrivées afin de les accompagner dans le processus d'admission et de les aiguiller vers les services scolaires et communautaires appropriés pour faciliter leur intégration dans leur nouvelle société d'accueil.

Parmi les services offerts par les équipes dévouées du CEPEO, on compte notamment :

- rencontre avec les familles nouvellement arrivées pour identifier leurs besoins;
- présente le système scolaire en langue française en Ontario : les avantages de l'enseignement en français au CEPEO par rapport aux programmes d'immersion;
- informe sur les différents programmes et services offerts au CEPEO;
- soutien pour bénéficier de l'aide du *programme des travailleurs en établissement* offert par Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) qui vise à faciliter l'intégration et le plein épanouissement des familles francophones nouvellement arrivées en Ontario;
- assure la liaison entre l'école, l'apprenant et la famille lors du processus d'admission et dirige les familles vers les ressources communautaires qui répondent à leurs besoins;
- assure une liaison entre les organismes communautaires et le CEPEO;
- participe aux événements et aux activités éducatives ou communautaires offerts aux nouveaux arrivants afin de mieux les appuyer.

Pour mettre en place des conditions qui soutiennent la réussite des nouveaux arrivants, le CEPEO mise aussi sur l'implication des parents, tuteurs ou tutrices et met en œuvre des stratégies pédagogiques telles que :

- appuyer l'apprentissage de la langue française et offrir des sessions de soutien à l'apprentissage de la langue;
- former le personnel sur les compétences interculturelles;
- adapter l'enseignement selon les besoins identifiés de l'apprenant;
- favoriser l'appropriation culturelle francophone chez l'apprenant;
- communiquer en français;
- utiliser des gestes, des dessins ou des images pour aider l'apprenant à comprendre;
- créer un climat de confiance propice aux échanges et à l'apprentissage;
- valoriser l'apprenant lorsqu'il ou elle suit les consignes en français et lorsqu'il ou elle communique en utilisant des mots français;
- mettre en œuvre les différents programmes et initiatives du ministère de l'Éducation de l'Ontario destinés aux nouveaux arrivants et visant une éducation équitable et inclusive.



### **3.3 ACCUEIL DES APPRENANTS AYANT DES BESOINS PARTICULIERS**

Le succès de l'intégration des élèves ayant des besoins particuliers dépend également d'un accueil adapté et personnalisé. Des équipes d'experts mettent ainsi en place diverses stratégies afin que tous les élèves se sentent respectés et inclus et reçoivent la reconnaissance nécessaire à leur succès et leur épanouissement.

Voici quelques exemples des efforts que déploie le CEPEO pour s'assurer que tous les apprenants se sentent à leur place :

- sensibiliser le personnel à l'éventail des besoins particuliers éprouvés par des membres de la communauté scolaire et aux mesures à prendre pour interagir adéquatement avec les personnes en situation de handicap et pour les soutenir de manière appropriée de façon à favoriser une pleine inclusion;
- selon les besoins (intellectuels, sociaux, de santé, etc.), mettre une trousse d'information à la disposition du personnel suppléant (enseignants, concierges, surveillance du dîner) afin que tous soient informés et sensibilisés pour bien accueillir et accompagner l'apprenant chaque jour;
- aider le parent, tuteur ou tuteur à entrer en communication avec les agences qui peuvent offrir un appui à son enfant.

## 4. ACCUEIL DU PERSONNEL

Le CEPEO a à cœur la réussite et l'épanouissement des apprenants, mais accorde aussi une grande importance au bien-être de ses employés, sans qui la réalisation de cette importante mission ne serait possible.

Dans le but d'offrir des environnements de travail de choix, accueillants et inclusifs, une directive administrative a été émise pour assurer la mise en oeuvre des meilleures pratiques d'accueil des nouveaux employés.

Un programme d'intégration en emploi est également mis à la disposition des nouveaux employés et de leurs gestionnaires avec l'appui du service des ressources humaines.

Voici les grandes orientations de cette directive PER05-DA3 qui peut être consultée sur notre site à l'adresse suivante : <http://www.cepeo.on.ca/a-propos/politiques/personnel/>.

- Favoriser l'intégration professionnelle et sociale de l'employé au sein du CEPEO;
- Susciter l'engagement de l'employé;
- Permettre aux nouveaux employés d'entreprendre un cheminement positif au sein de l'organisation: familiarisation avec les services administratifs et éducatifs;
- Présenter l'organisation : historique, mission, valeurs, structure organisationnelle et orientations stratégiques;
- Réitérer l'importance de maîtriser, valoriser et promouvoir la langue française tout en connaissant, en appuyant et en appréciant la culture et la communauté francophones;
- Informer l'employé des services disponibles au sein du CEPEO.



# 5. L'ACCOMPAGNEMENT À CHAQUE ÉTAPE DU CHEMINEMENT DE L'APPRENANT

Tout comme l'accueil, l'accompagnement de l'apprenant est un processus où l'école, la famille et l'élève se partagent la responsabilité de la réussite scolaire du bien-être de l'élève. C'est pourquoi le CEPEO s'engage à offrir un appui soutenu à chaque apprenant tout au long de son cheminement scolaire afin de favoriser l'acquisition des connaissances et compétences essentielles à son actualisation linguistique, sociale et culturelle et de faciliter sa transition vers les études postsecondaires et le marché du travail.

## 5.1 PRINCIPE DE COMMUNICATION

La communication est la pierre angulaire de l'accompagnement de chaque apprenant. Préconisée par le CEPEO, celle-ci peut être utilisée autant afin de valoriser nos communautés scolaires que de favoriser les échanges entre les parents, tuteurs et tutrices, et le personnel scolaire.

Le CEPEO en tant qu'agent rassembleur n'hésite pas à faire rayonner ses activités afin d'inspirer ses communautés. Chaque apprenant, à son arrivée, confirmera la volonté de faire partie de cette valorisation en remplissant le formulaire d'*autorisation d'utilisation de renseignements personnels des élèves*. Ce formulaire autorise le Conseil et ses écoles à publier, diffuser ou divulguer, à des fins promotionnelles, journalistiques ou éducatives, des renseignements permettant d'identifier l'élève.

Le logo du CEPEO, quant à lui, guide toutes les activités de rayonnement. Sa signification résume bien les efforts mis en place afin de valoriser nos communautés scolaires :

- **L'image de l'apprenant**, un être heureux, libre de penser, d'évoluer, libre d'être dans un cadre souple et dynamique. L'apprenant, au cœur de l'image: la raison de toutes nos activités.
- **Les bulles** évoquent l'imagination, l'effervescence, l'ouverture sur le monde, l'élévation de la pensée, au-delà du cadre de l'enseignement.
- **Les couleurs**, ont quant à elles une signification bien précise. Le rouge symbolise la joie, la vitalité, l'enthousiasme. Le bleu, l'espace sans limite de l'imagination créatrice. Le blanc, une note de clarté, de luminosité.
- **L'ensemble** illustre un être vivant, prêt à découvrir, à connaître, à vivre pleinement sa vie.

Communiquer de façon efficace est nécessaire au développement comme à l'entretien de saines relations au profit de la réussite des apprenants. Plusieurs moyens de communication sont à la disposition des écoles, et il est libre à celles-ci de déterminer lequel est le mieux adapté à la situation. Le choix est effectué en tenant compte du niveau de confidentialité requis, de l'impact potentiel du message, de l'importance des renseignements à transmettre, des communications antérieures, des besoins potentiels des gens à qui elles s'adressent, etc. Dans toutes communications, les membres du personnel du CEPEO miseront sur la simplicité, la clarté, la précision et la qualité de la langue.

## 5.2 LANGUE DE COMMUNICATION AUX PARENTS, TUTEURS OU TUTRICES

### LANGUE OFFICIELLE DE COMMUNICATION

La langue officielle de communication du CEPEO est le français. Le français est employé et employé seul dans la plupart de ses documents officiels (ordres du jour, comptes rendus, rapports, notes de service, etc.) et dans les échanges entre les membres du personnel.

Le français est aussi utilisé d'office dans toute communication du CEPEO et de ses écoles à la communauté (site Internet, page Facebook, bulletins d'information, communiqués, courriels, etc.). Le Conseil espère, de ce fait, promouvoir l'utilisation du français au-delà des murs de ses écoles, et inciter la communauté à faire de même.

Le CEPEO privilégie, dans toute communication qui ne concerne qu'un seul apprenant (par opposition à celle qui en concerne plusieurs), et qui porte sur des questions personnelles (rendement, discipline, santé, sécurité, etc.), l'approche directe, au téléphone, par courriel ou en personne, avec les parents, tuteurs ou tutrices concernés. Hormis les exceptions suivantes, toute première approche sera faite en français.

### EXCEPTIONS

Il est parfois admissible, voire souhaitable, dans l'esprit des valeurs d'ouverture et d'inclusion qui sont chères au CEPEO, et dans les circonstances suivantes, que le Conseil, comme l'une de ses écoles, puisse utiliser une autre langue pour communiquer avec des parents, tuteurs ou tutrices:

- Lorsque la santé et la sécurité d'apprenants, de parents, de membres du personnel ou de toute autre personne rattachée au CEPEO sont concernées;
- À l'occasion d'une rencontre ou dans le cadre d'une conversation téléphonique avec un parent, tuteur ou tutrice, qui ne comprend pas le français.
- À l'oral, lors d'une séance de formation et d'information destinée à des parents, tuteurs et tutrices qui ne comprennent pas le français;
- À l'occasion d'une activité de recrutement, de promotion, communautaire et publique, l'utilisation occasionnelle d'une autre langue peut favoriser les échanges;
- Dans le cadre d'activités auxquelles une importante proportion de participants ne comprennent pas le français, certaines informations peuvent être communiquées dans une autre langue au besoin;
- Dans tout document d'information ou de sensibilisation jugé pertinent par le Conseil.

La liste précédente n'est pas exhaustive et à ces exemples s'ajoutent la mise en place d'initiatives visant à mieux outiller les parents, tuteurs ou tutrices, tel qu'un traducteur automatique facilement accessible sur le site Internet du Conseil.

### 5.3 L'ACTION CULTURELLE

Afin de soutenir le bien-être des apprenants et le développement d'un sentiment d'appartenance dès leur arrivée au CEPEO, une série d'initiatives est mise en oeuvre pour appuyer la transmission de la culture, la construction identitaire, la confiance linguistique, l'engagement communautaire ainsi que le développement du leadership au sein des écoles, notamment par l'animation culturelle et l'approche culturelle de l'enseignement.

Le personnel éducatif et une équipe d'agents d'animation culturelle oeuvrent auprès des apprenants afin de mettre en valeur la francophonie tant en contexte d'apprentissage en salle de classe, que dans les activités parascolaires ou extrascolaires.

En application de la [Politique d'aménagement linguistique](#) du ministère de l'Éducation, cet accompagnement vise avant tout le bien-être des apprenants, mais aussi la valorisation et la préservation de la langue française, la promotion et l'animation de la culture franco-ontarienne ainsi que la vitalité et l'essor de la communauté francophone de l'Ontario.

Cette action culturelle qui met les apprenants en contact avec les référents de la culture francophone, les objets qui en témoignent et les personnes qui l'ont marqué, favorise l'appropriation de repères qui façonnent leur propre identité et soutient le développement chez eux de sentiments essentiels essentiels à leur engagement scolaire et communautaire.

Dans cette perspective, le CEPEO met également les besoins des apprenants issus des Premières Nations, Métis et Inuit (PNMI) au cœur de ses priorités en leur offrant une éducation de qualité, qui prend en compte leur culture. À titre d'exemple, le CEPEO organise des Forums de discussions afin d'encourager et de permettre aux apprenants issus de PNMI de s'enrichir sur le plan de l'identité culturelle en augmentant les occasions d'échange leur permettant de découvrir leur culture et les services offerts par divers organismes.



## 5.4 DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Le CEPEO collabore avec plusieurs groupes communautaires et organismes francophones à but non lucratif afin de bonifier son offre éducative, de faire rayonner la francophonie et de favoriser l'épanouissement des apprenants. Si le CEPEO fait de ses relations partenariales une priorité, c'est parce que celles-ci offrent de nombreuses possibilités d'améliorer les services, de favoriser l'appréciation et les appuis mutuels, d'obtenir des biens ou des services qu'il serait impossible d'obtenir autrement et d'unir les efforts dans l'intérêt de tous les partenaires.

### Les écoles communautaires

Les écoles du CEPEO sont au coeur de leur communauté. Cette présence communautaire permet :

- d'élargir l'espace francophone des apprenants au-delà de la famille et de l'école pour développer leur identité culturelle et leur adhésion à la communauté francophone;
- de contribuer à développer le sentiment d'appartenance des apprenants à leurs écoles en leur offrant des occasions et expériences qui leur permettront de développer leur créativité, d'adopter de saines habitudes de vie, de comprendre le monde qui les entoure et de devenir des citoyens et citoyennes engagés sur le plan civique;
- d'engager la communauté dans le milieu scolaire pour créer un lien école-communauté.

Le CEPEO appuie les collaborations communautaires par différents moyens dont :

- l'établissement d'un cadre d'actions stratégiques qui comprend, entre autres, l'identification des besoins des directions, du personnel enseignant, des apprenants et des familles, l'identification et l'inventaire des organismes de la communauté pouvant répondre aux besoins de la communauté scolaire, l'élaboration de pistes d'interventions et d'actions pour favoriser l'engagement et le développement d'initiatives école-communauté;
- le développement et la mise en oeuvre de partenariats communautaires stratégiques;
- la participation active à des événements dans la communauté;
- la participation continue à des comités communautaires;
- la mesure et l'analyse des résultats émanant des initiatives et interventions école-communauté.

Le développement communautaire constitue ainsi un vecteur important pour l'épanouissement et l'engagement des apprenants au-delà du cadre physique scolaire.





Conseil des  
écoles publiques  
de l'Est de l'Ontario

ÉCOLES DE CHOIX ✦ CONSEIL DE CHOIX  
[CEPEO.ON.CA](http://CEPEO.ON.CA)

